



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 152 ORC

Date de publication: SHAB - 08.04.2020

Numéro de publication: BH01-0000000357

Canton: VD

Entité de publication:

Registre du commerce du canton de Vaud, Rue Grenade 38,
1510 Moudon

Sommation selon l'art. 152 ORC, Vinos Unicos Cañete Garcia

Vinos Unicos Cañete Garcia

CHE-441.392.774

c/o: F & A Conseils Sàrl

Voie du Chariot 3

1003 Lausanne

Remarques juridiques:

L'inscription de l'entité juridique mentionnée ne correspond pas ou plus aux faits ou aux prescriptions juridiques. Aux termes de l'art. 152 ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à requérir la modification dans le délai indiqué auprès du point de contact, ou à prouver qu'aucune inscription n'est nécessaire. Dans le cas contraire, le préposé au registre du commerce procède d'office à l'inscription en vertu de l'art. 941 CO et frappe les contrevenants d'une amende d'ordre de 10 à 500 francs en vertu de l'art. 943 CO.

Délai : 30 jours

Point de contact:

Registre du commerce du canton de Vaud,
Rue Grenade 38, P.O.B. 198, 1510 Moudon,
1510 Moudon